

DICRIM

Document
Information
Communal sur les
Risques
Majeurs

de la ville de Saint-Privat-des-Vieux

LES RISQUES MAJEURS

QUELS SONT-ILS ET COMMENT PEUT-ON S'EN PROTÉGER?



SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES:

Sommaire.....	2
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?.....	4
Qu'est-ce qu'une INONDATION ?.....	5
Les bons réflexes à adopter en cas d'inondation.....	6
Les secteurs sensibles au risque sur la commune.....	8
Qu'est-ce qu'un FEU DE FORêt ?.....	9
Les bons réflexes à adopter face à un feu de forêt.....	10
Le risque feu de forêt à l'échelle du département.....	12
Qu'est-ce qu'un SÉISME ?.....	13
Les bons réflexes à adopter face à un séisme.....	14
Le risque sismique à l'échelle du département.....	16
Qu'est-ce qu'un risque MÉTÉOROLOGIQUE ?.....	17
Les bons réflexes à adopter face à un risque météorologique.....	18
Le risque météorologique à l'échelle nationale.....	20
Qu'est-ce qu'un MOUVEMENT DE TERRAIN ?.....	21
Les bons réflexes à adopter face à un mouvement de terrain.....	22
Le risque mouvement de terrain à l'échelle du département.....	24
Qu'est-ce qu'un risque INDUSTRIEL ?.....	25
Les bons réflexes à adopter face à un risque industriel.....	26
Les secteurs sensibles au risque sur la commune.....	28
Qu'est-ce qu'un risque T.M.D. ?.....	29
Les bons réflexes à adopter face à un événement T.M.D.....	30
Les secteurs sensibles au risque sur la commune.....	32
Qu'est-ce qu'un risque ATTENTAT ?.....	33
Les bons réflexes à adopter face à un attentat.....	34
Les compétences de la commune face à un attentat.....	36
Qu'est-ce qu'un P.C.S. ?.....	37
Qu'est-ce que l'I.A.L. ?.....	38
Comment suis-je alerté ?.....	39
Comment bien se préparer ?.....	40
Pour aller plus loin.....	41
Les choses à savoir.....	42



S'INFORMER, POUR SE PROTÉGER

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le code de l'environnement.

Elle concerne trois niveaux de responsabilité dont :

- - le préfet
- - le maire
- - le propriétaire en tant que gestionnaire
- - vendeur ou bailleur.

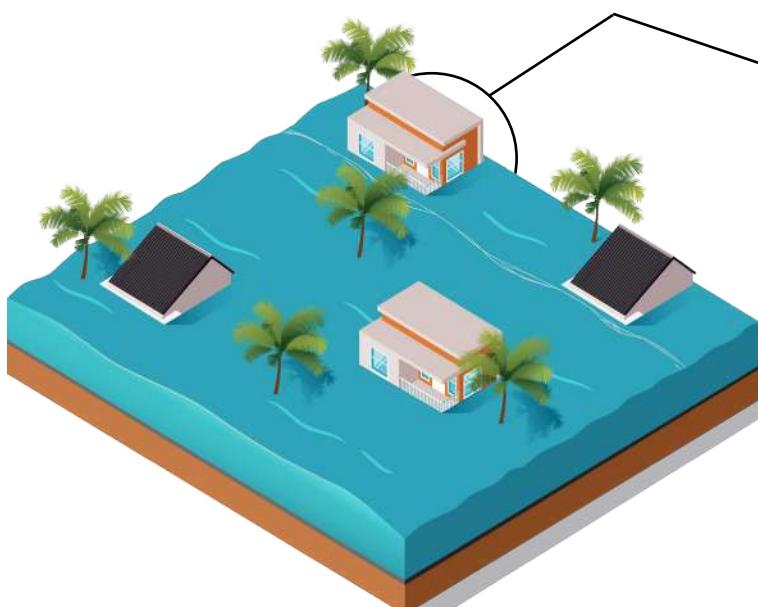
Ainsi, le maire, via ce document nommé DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) s'inscrit dans une démarche d'information préventive qui consiste à renseigner la population sur les risques majeurs auxquels elle peut être exposée sur ses lieux de vie, de travail, ou de vacances.

Le DICRIM est un document élaboré conjointement avec le PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Un document qui répond donc à la dotation récente d'un PCS sur notre commune.

Merci de bien vouloir prendre connaissance des informations qui sont données dans cette brochure et de bien veiller à les conserver précieusement.

Le Maire

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?



Un risque majeur se caractérise par la confrontation d'un événement potentiellement dangereux avec des enjeux humains, économiques et environnementaux.

D'une manière générale le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, et des impacts sur l'environnement.

Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.

Le DICRIM est un document réglementaire qui a pour but de présenter et décrire les risques majeurs existants sur la commune.

Par ailleurs, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) encadre les actions communales de sauvegarde en cas de survenue d'un événement dommageable.



LE RISQUE INONDATION

A Saint-Privat-des-Vieux



QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est un phénomène hydro-climatique. On parle de montée des eaux pouvant être rapide ou lente avec des hauteurs d'eau variables. L'inondation est provoquée principalement par de fortes pluies sur le bassin versant qui alimentent les cours d'eau de votre commune.

Les inondations sont des phénomènes pouvant être très dommageables sur la commune de Saint-Privat. Le Bruèges, l'Avène, le Ruisseau des Mas ainsi que le Valat des Lanes peuvent alors menacer de nombreuses habitations et créer des coupures d'accès à la circulation rendant certaines zones inaccessibles et isolées. Il est alors primordial de bien connaître son territoire et les actions à faire ou à ne pas faire en cas d'événement comme celui-ci.

LES BONS REFLEXES A ADOPTER

EN CAS D'INONDATION

AVANT L'INONDATION

Je m'informe à la mairie du risque encouru par ma maison.

Je mets en hauteur les éléments sensibles à l'eau.

Je prévois un kit de sécurité et le conserve hors d'eau (cf PFMS)

Je mets à l'abri mon véhicule sans prendre de risque.

PENDANT L'INONDATION

Je ferme toutes les ouvertures (portes fenêtres, aérations)

Je suréleve le mobilier et mets au sec les denrées perissables.

J'amarre les cuves et autres objets flottants.

Je coupe l'électricité et le gaz.

Je me mets en sécurité dans les étages avec mon kit de sécurité

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

Je ne reste pas dans mon véhicule si je suis sur la route.

Je ne m'engage pas dans les zones inondées

Je ne descend pas à la cave ou dans un parking souterrain.

APRES L'INONDATION

Je ne retourne pas à mon domicile sans autorisation.

Une fois chez moi, j'aère, je désinfecte et je chauffe toute la maison.

Je m'assure que l'installation électrique est sûre avant de rétablir le courant.

Je me tiens informé auprès de la mairie d'information comme la pollution des eaux, etc.

J'apporte mon soutien à ceux qui sont dans le besoin

Je prépare les procédures d'assurance et je fais l'inventaire des dégâts.

LES BONS REFLEXES A ADOPTER

EN CAS D'INONDATION

A FAIRE



Je pense à couper le gaz et l'électricité



Je monte à l'étage / je me mets en hauteur à l'abri



Je me tiens informé en écoutant la radio et les médias (Nationaux et locaux)

A NE PAS FAIRE



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école



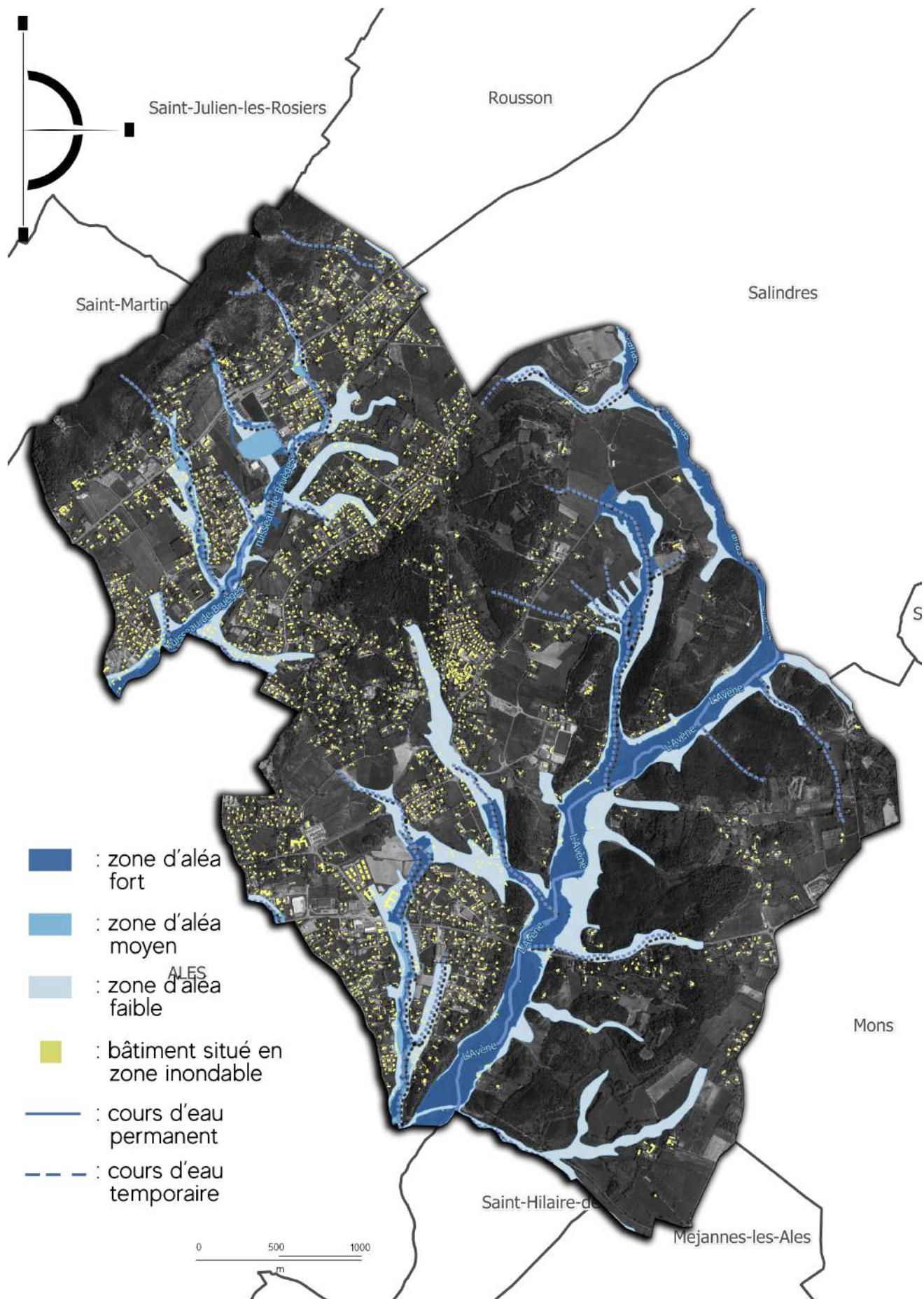
Je ne sature pas les réseaux téléphoniques (privilégier les SMS)



Je ne prend pas la route et je veille à ne pas prendre de risques

LES SECTEURS SENSIBLES AU RISQUE

SUR LA COMMUNE



LE RISQUE FEU DE FORÊT A Saint-Privat-des-Vieux



QU'EST-CE QU'UN FEU DE FORÊT ?

Un incendie dit «feu de forêt» est un risque naturel induit par des conditions météorologiques sèches, l'état de la végétation et le relief. Les zones boisées du Sud de la France sont particulièrement exposées à ce risque. Principalement du à la présence d'essences particulièrement combustibles et à un climat favorisant la sécheresse durant les hautes saisons. Un feu de forêt est un incendie qui se propage sur une étendue boisée. Il peut être d'origine naturelle (dû à la foudre ou à une éruption volcanique) ou humaine.

Saint-Privat-des-Vieux, comme de nombreuses communes du Gard, est soumise au risque incendie. Il est important de prendre en compte les petits gestes du quotidien dans les actions de prévention pouvant réduire de 60% les incendies sur ma commune. Il est essentiel que je reste vigilant et que j'alerte en cas de risque potentiel. Dans le cadre des plans de prévention contre les incendies, les services locaux mettent en œuvre des dispositifs afin d'éviter la mise en danger des enjeux sur les zones sensibles. Une bande de 200 mètres est alors déboisée autour de ces derniers.

LES BONS REFLEXES A ADOPTER

FACE A UN FEU DE FORÊT

DE MANIERE PRÉVENTIVE

J'entretien ma parcelle en débroussaillant régulièrement.

Je prévois des moyens de luttes (réserve d'eau, équipement essentiel).

Je repère les voies d'évacuation et les abris potentiels.

Je vérifie l'étanchéité des ouvertures et l'état de la toiture.

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

Si je suis témoin :

- J'informe les pompiers sur le lieu
- Si j'en ai la capacité j'interviens sur le feu naissant sans me mettre en danger.

Pour les feux de forêts :

- Je m'éloigne dos au vent
- Je m'abrite dans un abri proche
- Je ferme les ouvertures et bouche les aérations avec des tissus humides
- Je respire à travers un tissu humide

Mon habitation face au risque :

- J'ouvre mon portail pour faciliter l'accès aux secours et pompiers
- J'arrose régulièrement ma maison et je n'oublie pas de mettre à l'abri mon éventuel matériel situé à l'extérieur
- Je coupe le gaz et l'électricité dehors et dedans

APRES L'ÉVÉNEMENT

Je m'occupe des feux pouvant subsister

Je me tiens informé des consignes

LES BONS REFLEXES A ADOPTER

FACE A UN FEU DE FORÊT

A FAIRE



Je pense à couper le gaz et l'électricité



Je ferme les ouvertures de ma maison (fenêtres, aérations, etc.)



J'ouvre les entrées de mon domicile (portail)



Je me mets à l'abri dans le bâtiment le plus proche ou en évacuant la zone



Je me tiens informé en écoutant la radio et les médias (Nationaux et locaux)

A NE PAS FAIRE



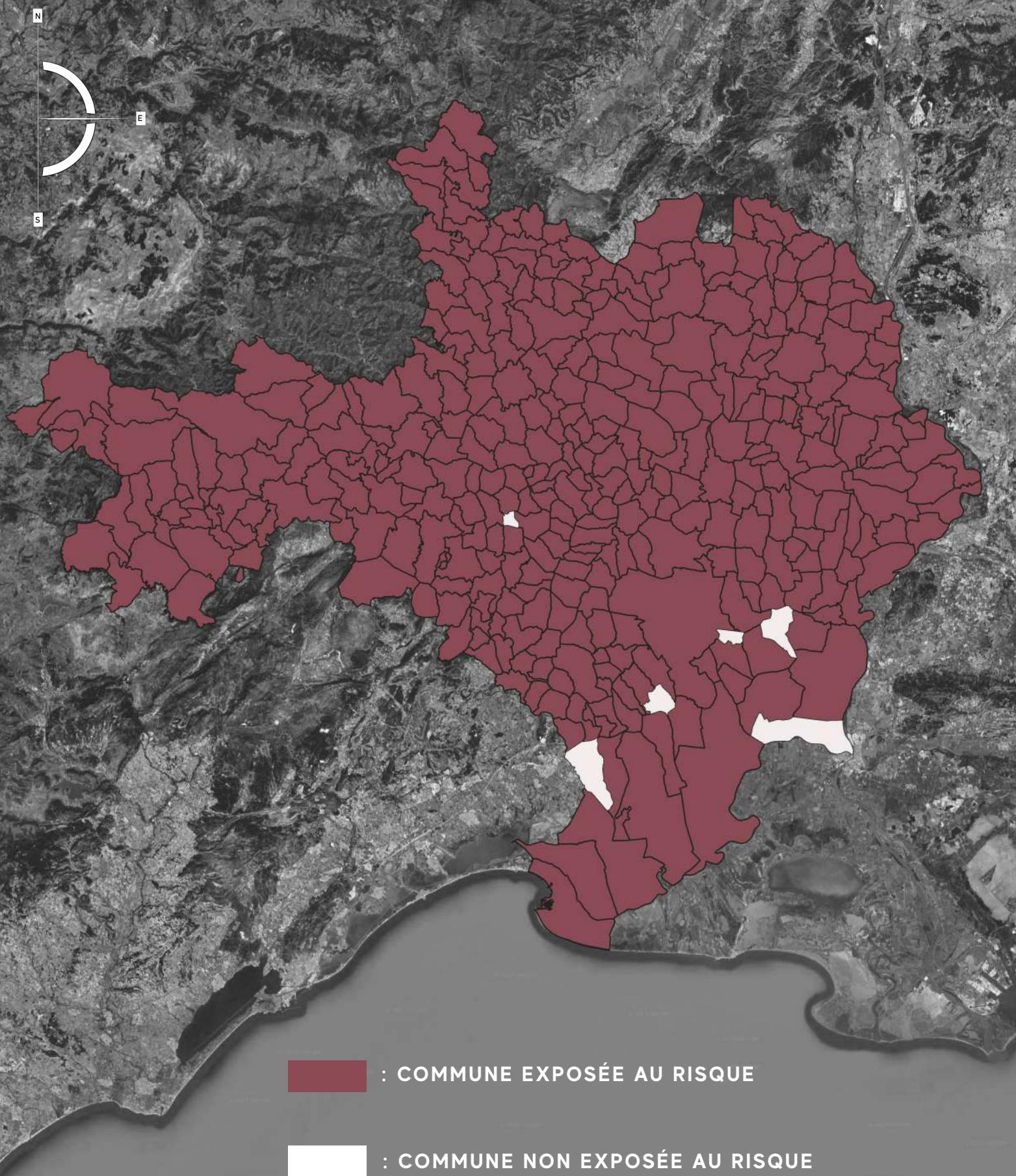
Je ne sature pas les réseaux téléphoniques (privilégier les SMS)



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

LE RISQUE FEU DE FORET

A L'ECHELLE DU DÉPARTEMENT



LE RISQUE DE SÉISME A Saint-Privat-des-Vieux



QU'EST-CE QU'UN SÉISME ?

Un séisme se produit lorsque la croûte terrestre vient à rompre et libère une importante énergie. Celle-ci se diffuse sous la forme d'ondes qui provoquent des vibrations dans le sol. Un phénomène qui touche les structures et dont les effets peuvent être dévastateurs en fonction de leurs résistances. Les dégâts seront mesurés par une intensité qui peut être accentuée par des effets de site.

Le risque sismique est toujours présent, même ici à Saint-Privat-des-Vieux. Le séisme de Lambesc en 1909 est là pour nous rappeler les effets que peuvent avoir un séisme sur une de nos communes. Malgré une sismicité faible, il faut donc prendre conscience de ce risque qui est encore largement imprévisible.

Le meilleur moyen d'agir reste alors de diminuer ses effets. Cela passe par la réduction des vulnérabilités humaines et les réglementations d'urbanisme.

LES BONS REFLEXES A ADOPTER

FACE A UN SÉISME

AVANT LE SEISME

Je repère les points de coupures de gaz, d'eau et d'électricité chez moi et dans mon lieu de travail.

Je repère les endroits pouvant servir de refuge.

Je repère les objets et meubles pouvant être dangereux lors d'une secousse.

PENDANT LE SEISME

Si je suis dans un bâtiment :

- Je m'abrite sous une table solide, près d'un mur, sous l'encadrement d'une porte
 - Je n'allume pas de feux et je ne fume pas.

Si je suis en extérieur :

- Je ne reste pas près des bâtiments (effondrement et chutes d'éléments : toitures, balcons, etc...)
 - Je m'éloigne des lignes à haute tension et des arbres

Si je suis en voiture :

- Je m'arrête, si possible, dans un endroit dégagé
- Je ne sors pas de mon véhicule avant la fin des secousses

APRES LE SEISME

Je fais attention car les répliques sont possibles.

Si je ne l'ai pas fait, je coupe le gaz, l'électricité et l'eau.

J'aère la pièce et je supprime tout départ de feu.

Je ne fume pas car il peut y avoir des fuites de gaz. Si je les connais je les indique

J'évacue le bâtiment sans prendre l'ascenseur et je me dirige vers un endroit dégagé.

Je ne téléphone pas car je risque de saturer les réseaux.

LES BONS REFLEXES A ADOPTER

FACE A UN SÉISME

A FAIRE



Je pense à couper le gaz et l'électricité



Dans un bâtiment, je me mets à l'abri sous une table ou un encadrement de porte



J'ouvre les entrées de mon domicile (portail)



Je me mets à l'abri loin des bâtiments, des arbres et des fils électriques



Je me tiens informé en écoutant la radio et les médias (Nationaux et locaux)

A NE PAS FAIRE



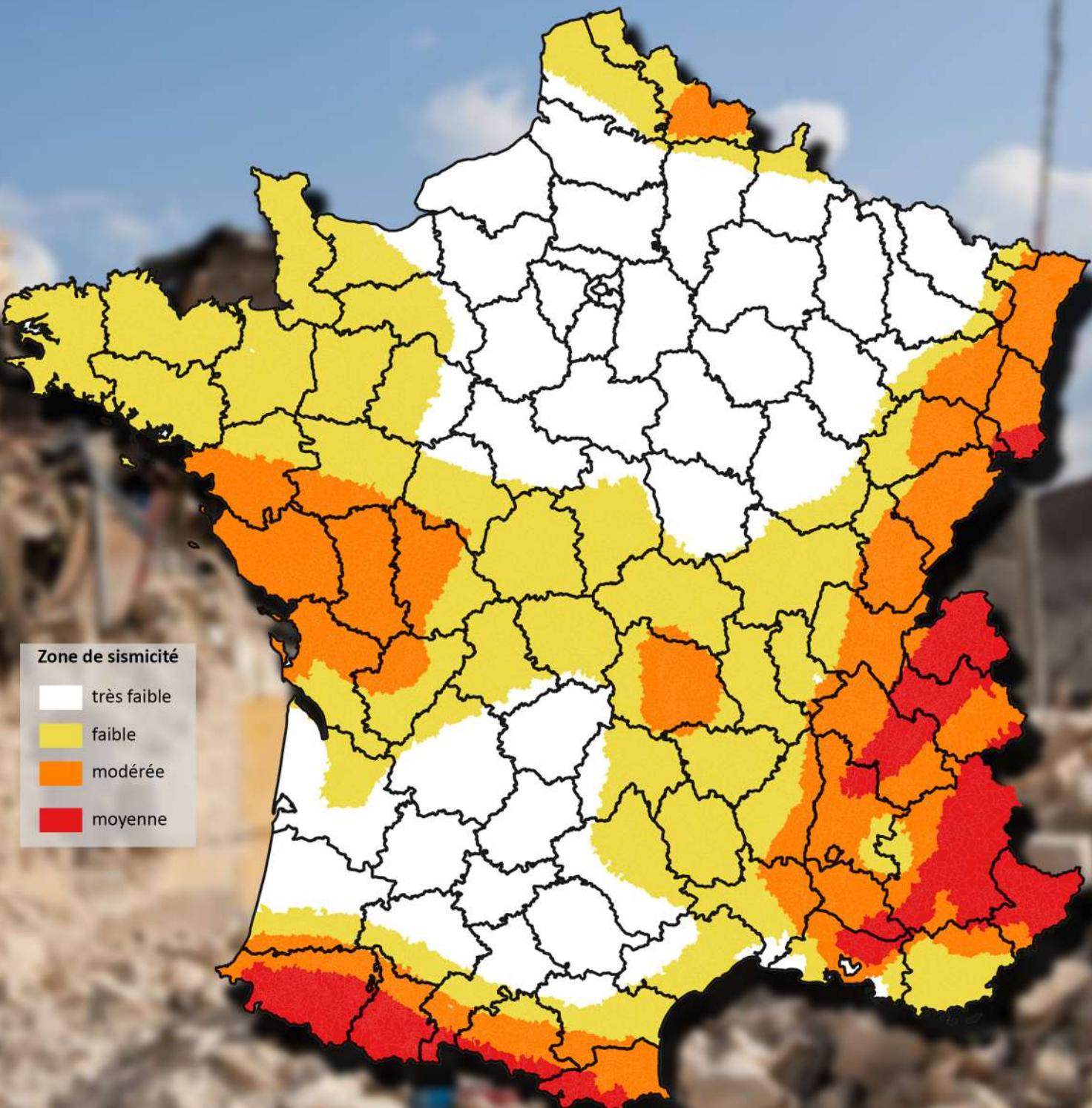
Je ne sature pas les réseaux téléphoniques (privilégier les SMS)



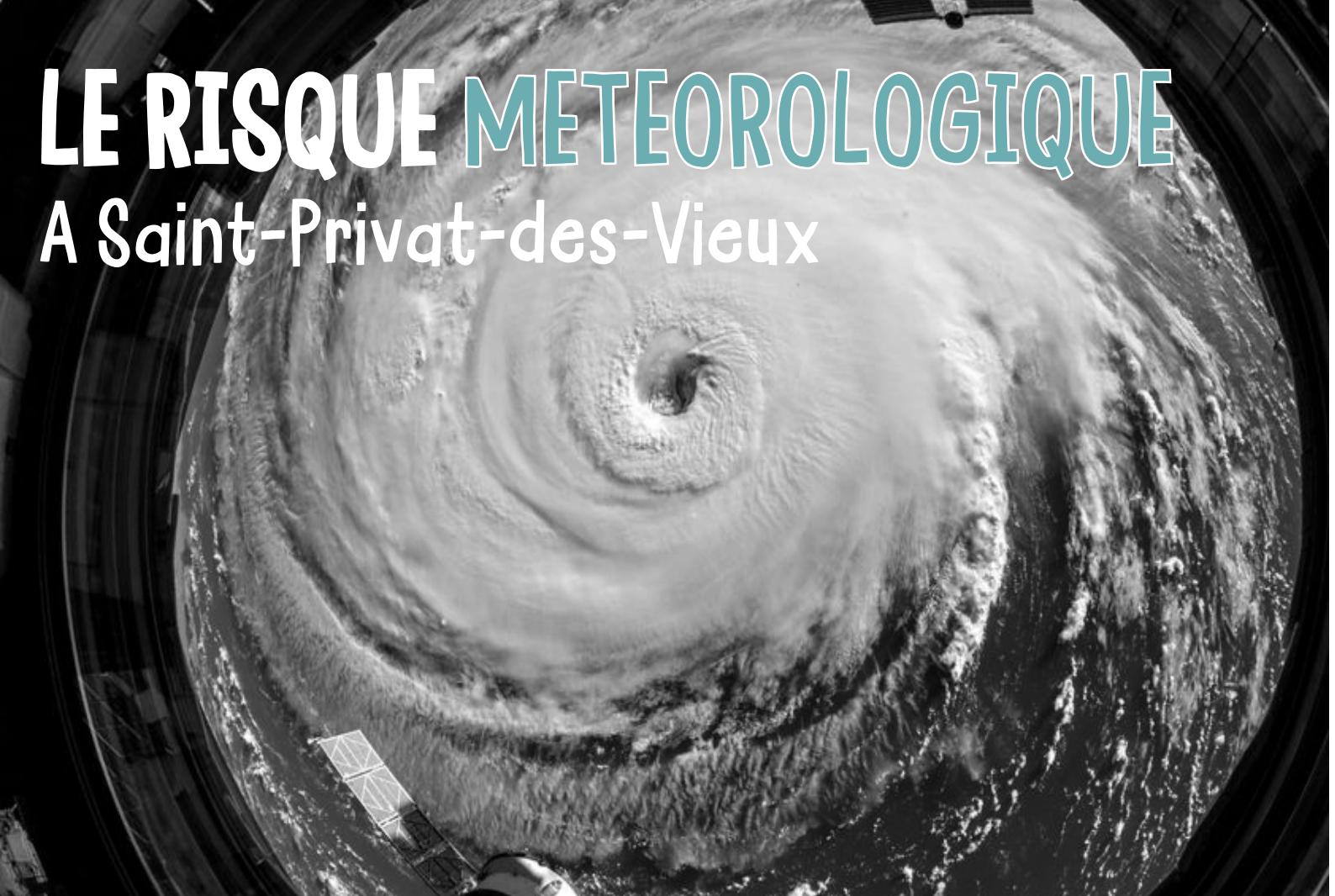
Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

LE RISQUE SISMIQUE

A L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE A Saint-Privat-des-Vieux



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE ?

Le risque climatique est induit par une variation extrême des températures qui peut déclencher certains événements, ils sont tous couverts par la vigilance météorologique de Météo-France : vents violents (tempête), fortes précipitations, neige et verglas, grand froid, canicule, orages, submersion marine.

La commune de Saint-Privat-des-Vieux est donc concernée par le risque météorologique, on recense une tempête qui a eu lieu en 1982 et de fortes précipitations qui ont lieu tous les ans avec les épisodes cévennols.

LES BONS REFLEXES A ADOPTER

FACE A UN RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

AVANT LE RISQUE METEOROLOGIQUE

Je prévois un kit de sécurité et le conserve hors d'eau (cf PFMS)

Je mets à l'abri mon véhicule sans prendre de risque.

PENDANT LE RISQUE METEOROLOGIQUE

Je suréleve le mobilier et mets au sec les denrées perissables.

J'amarre les cuves.

Je coupe l'électricité et le gaz.

Je me mets en sécurité dans les étages avec mon kit de sécurité

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

Je ne reste pas dans mon véhicule si je suis sur la route.

Je ne descend pas à la cave ou dans un parking souterrain.

APRES LE RISQUE METEOROLOGIQUE

Je ne retourne pas à mon domicile sans autorisation.

Je m'assure que l'installation électrique est sûre avant de rétablir le courant.

Je me tiens informé auprès de la maire d'information comme la pollution des eaux, etc.

J'apporte mon soutien à ceux qui sont dans le besoin

Je prépare les procédures d'assurance et je fais l'inventaire des dégâts.

LES BONS REFLEXES A ADOPTER

FACE A UN RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

A FAIRE



Je pense à couper le gaz et l'électricité



Je ferme les ouvertures de ma maison (fenêtres, aérations, etc.)



J'ouvre les entrées de mon domicile (portail)



Je me mets à l'abri dans le bâtiment le plus proche ou en évacuant la zone



Je me tiens informé en écoutant la radio et les médias (Nationaux et locaux)

A NE PAS FAIRE



Je ne sature pas les réseaux téléphoniques (privilégier les SMS)



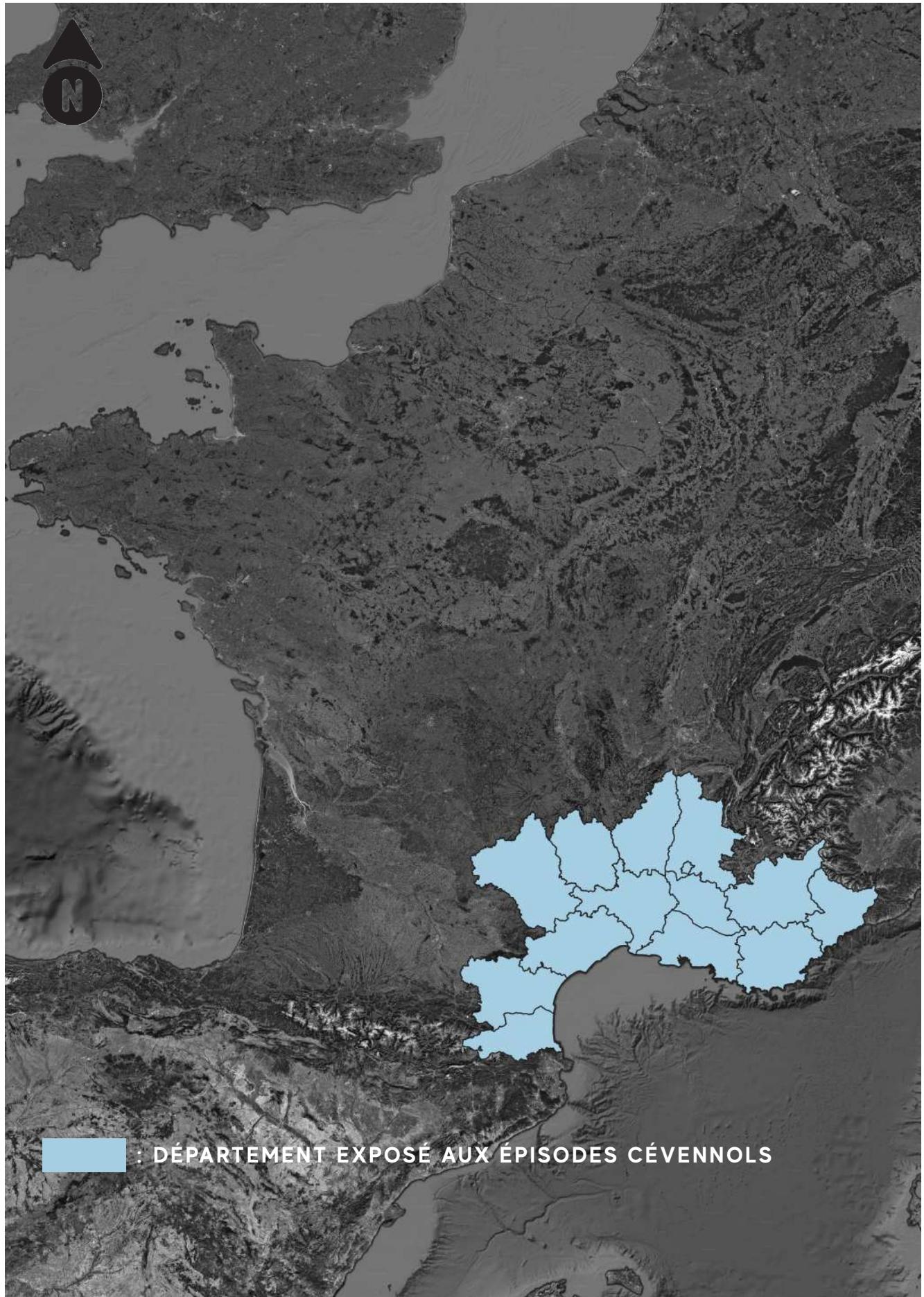
Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



Je ne prend pas la route et je veille à ne pas prendre de risques

LE RISQUE METEOROLOGIQUE

A L'ECHELLE NATIONALE



LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

A Saint-Privat-des-Vieux



QU'EST-CE QU'UN RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes.

Saint-Privat-des-Vieux est concernée par le risque mouvement de terrain qui se manifeste ici par des glissements, de l'érosion de berges et du retrait-gonflement des argiles. Les nombreuses périodes de sécheresse de ces dernières années ont occasionnées plusieurs de ces mouvements à Saint-Privat-des-Vieux dont le dernier date du mois de Septembre 2017.

LES BONS REFLEXES A ADOPTER

FACE A UN MOUVEMENT DE TERRAIN

AVANT LE MOUVEMENT DE TERRAIN

Je repère les points de coupures de gaz, d'eau et d'électricité chez moi et dans mon lieu de travail.

Je repère les endroits pouvant servir de refuge.

Je repère les objets et meubles pouvant être dangereux lors d'une secousse.

PENDANT LE MOUVEMENT DE TERRAIN

Si je suis dans un bâtiment :

- Je m'abrite sous une table solide, près d'un mur, sous l'encadrement d'une porte

Si je suis en extérieur :

- Je ne reste pas près des bâtiments (effondrement et chutes d'éléments : toitures, balcons, etc...)
- Je m'éloigne des lignes à haute tension et des arbres

Si je suis en voiture :

- Je m'arrête, si possible, dans un endroit dégagé
- Je ne sors pas de mon véhicule avant la fin des secousses

APRES LE MOUVEMENT DE TERRAIN

Si je ne l'ai pas fais, je coupe le gaz, l'électricité et l'eau.

Je ne fume pas car il peut y avoir des fuites de gaz. Si je les connais je les indique

J'évacue le bâtiment sans prendre l'ascenseur et je me dirige vers un endroit dégagé.

Je ne téléphone pas car je risque de saturer les réseaux.

LES BONS REFLEXES A ADOPTER

FACE A MOUVEMENT DE TERRAIN

A FAIRE



Je pense à couper le gaz et l'électricité



Dans un bâtiment, je me mets à l'abri sous une table ou un encadrement de porte



J'ouvre les entrées de mon domicile (portail)



Je me mets à l'abri loin des bâtiments, des arbres et des fils électriques



Je me tiens informé en écoutant la radio et les médias (Nationaux et locaux)

A NE PAS FAIRE



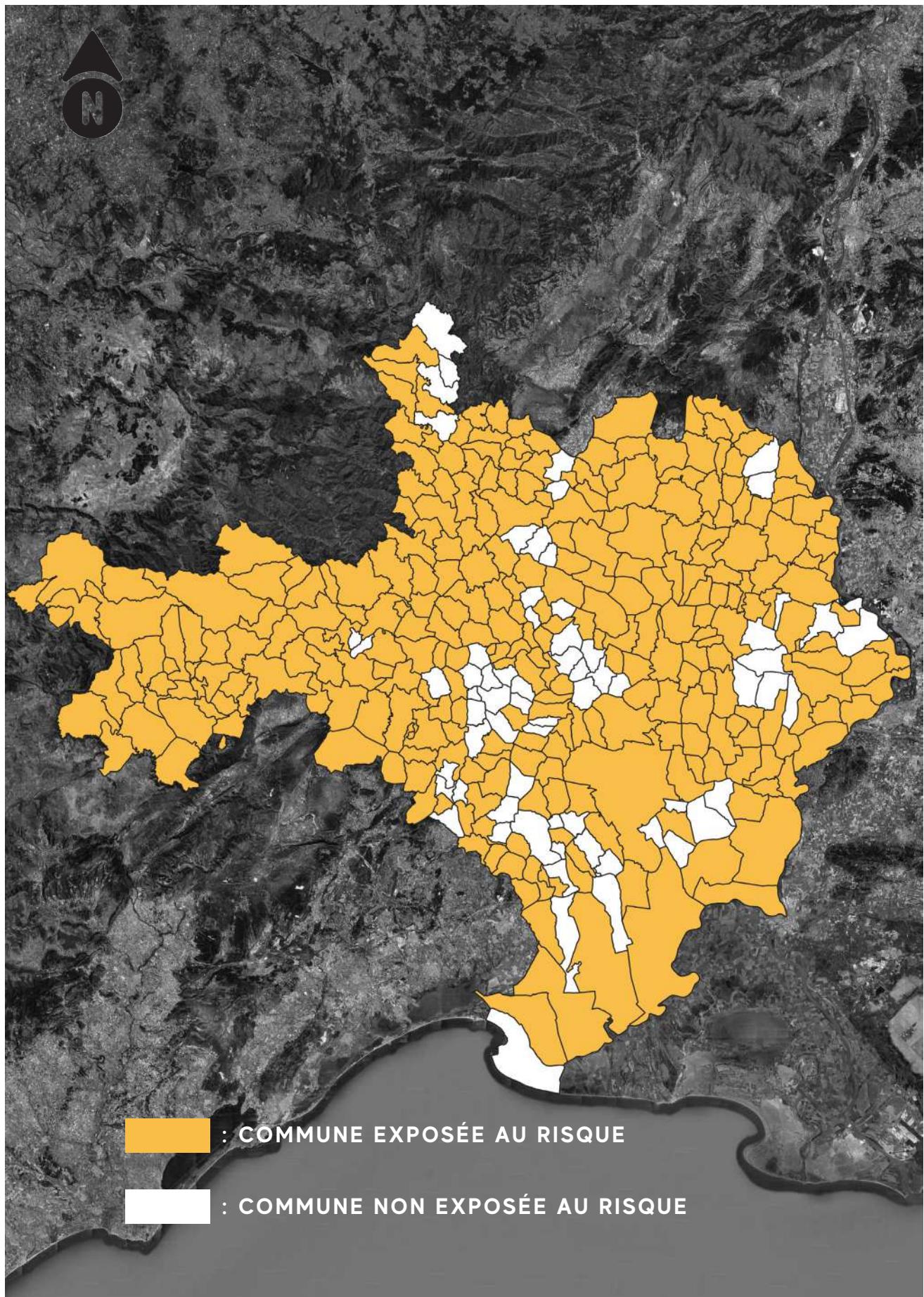
Je ne sature pas les réseaux téléphoniques (privilégier les SMS)



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

A L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT



LE RISQUE INDUSTRIEL

A Saint-Privat-des-Vieux



QU'EST-CE QU'UN RISQUE INDUSTRIEL ?

Le risque industriel est un événement qui se produit sur un site industriel. Ce type de risque se manifeste de plusieurs façons : il y a les effets thermiques, liés à la combustion d'un produit inflammable ou à une explosion. Les effets mécaniques liés à une surpression qui est le résultat d'une onde de choc provoquée par une explosion. Et les effets toxiques, donc la dispersion dans l'air ou l'eau d'une substance chimique ou toxique.

Le département du Gard compte 14 établissement à risques soumis à la directive Seveso et une vingtaine de communes sont exposées.

Saint-Privat-des-Vieux en fait parti à cause de sa proximité avec la plateforme chimique de Salindres. Une partie de la commune est donc incluse dans le rayon du champ d'application du Plan Particulier d'Intervention (PPI). La commune est aussi exposée via les usines présentes sur son territoire avec les usines SNR Cévennes Mazac et TVCOM qui peuvent rejeter des polluants potentiellement dangereux.

LES BONS REFLEXES A ADOPTER

FACE A UN RISQUE INDUSTRIEL

SI JE SUIS TEMOIN

Si vous êtes témoin, donner l'alerte (18 : pompiers) en précisant :

- le lieu
- la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion)
- le nombre de victimes

Je ferme toutes les ouvertures de ma maison, j'arrête la ventilation / climatisation

Je m'éloigne des fenêtres

Je me mets à l'abri dans le bâtiment le plus proche dans une pièce sans fenêtres de préférence

Je me tiens informé en écoutant la radio et les médias

A LA FIN DE L'ALERTE

Je ne sors qu'à la fin de l'alerte.

J'aére ma maison en ouvrant toutes les ouvertures.

Je me douche et change de vêtements en cas de contamination.

Je vais voir un médecin.

SI IL Y A UN NUAGE TOXIQUE

J'évite le nuage en évacuant selon un axe perpendiculaire au vent.

Je rejoins l'abri le plus proche et le rend hermetique en fermant toutes les ouvertures (fenêtres, portes, etc...).

Je coupe le gaz et l'électricité.

Je me munis de l'équipement essentiel (eau, nourriture, médicaments, etc.).

Je ne fume pas.

J'écoute la radio (France Bleu, radio locale, etc.).

En cas de nécessité, je respire à travers un linge humide.

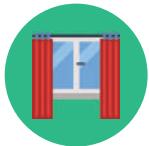
LES BONS REFLEXES A ADOPTER

FACE A UN RISQUE INDUSTRIEL

A FAIRE



Je pense à couper le gaz et l'électricité



Je ferme les ouvertures de ma maison (fenêtres, aérations, etc.)



Je me mets à l'abri dans le bâtiment le plus proche ou en évacuant la zone



Je me tiens informé en écoutant la radio et les médias (Nationaux et locaux)

A NE PAS FAIRE



Je ne sature pas les réseaux téléphoniques (privilégier les SMS)



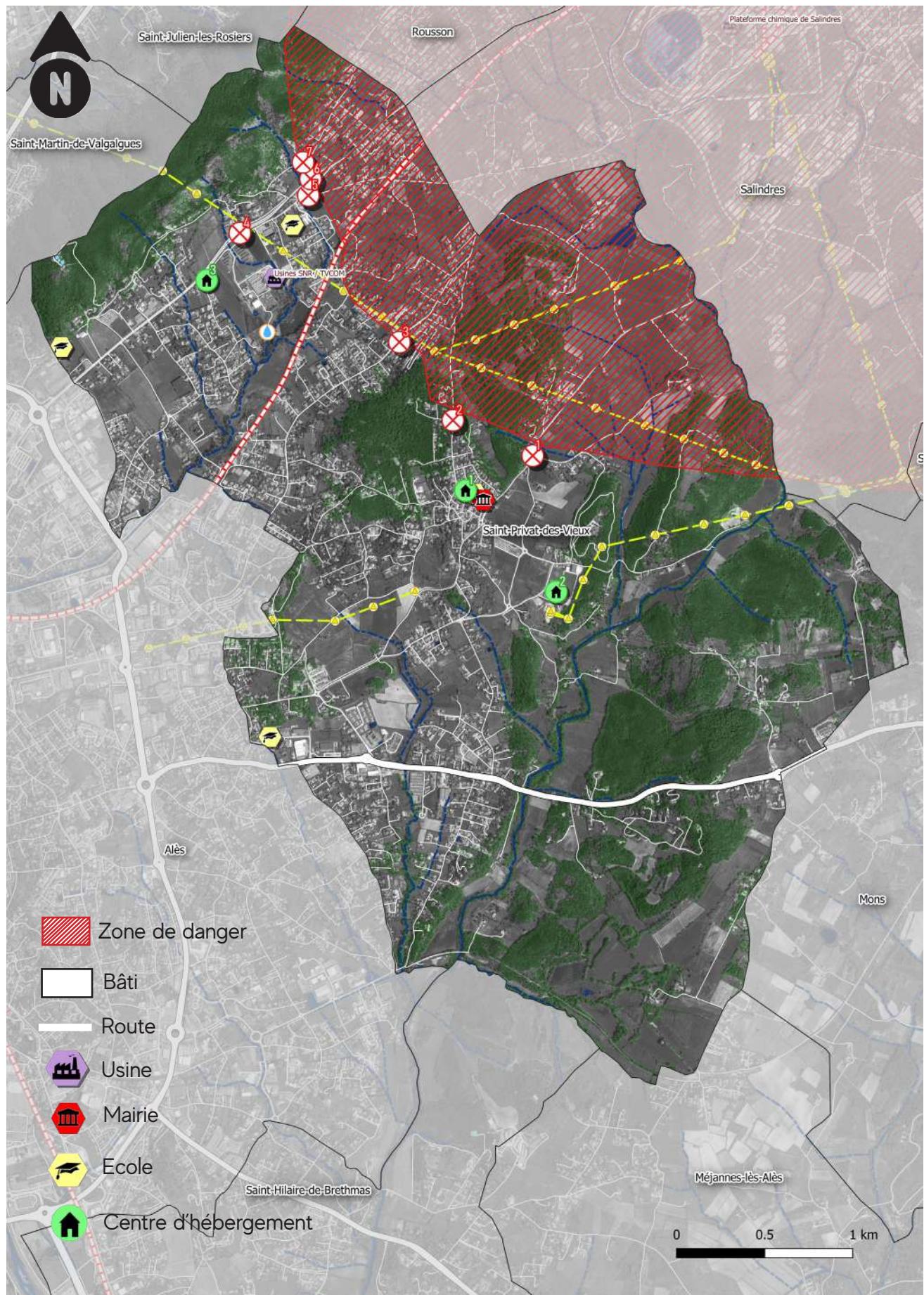
Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



Je n'allume pas de feux

LES SECTEURS SENSIBLES AU RISQUE

SUR LA COMMUNE



LE RISQUE DE T.M.D.

A Saint-Privat-des-Vieux



QU'EST-CE QU'UN RISQUE T.M.D. ?

Le risque de **transport de matières dangereuses** (T.M.D.) survient lors d'un accident se produisant par voie routière, ferrée, de navigation intérieure, maritime ou aérienne. On peut observer trois types d'effets : l'explosion, l'Incendie et le dégagement de nuage toxique.

La commune est traversée du Sud-Ouest au Nord-Ouest par trois grands axes routiers : la RD16 (route de Mazac), la RD216 qui traverse le bourg en direction de Salindres, et la RD6 (Alès - Bagnols-sur-Cèze), ainsi que par la voie ferrée (Alès - Saint-Ambroix). Ces axes principaux induisent alors un éventuel risque de transport de matières dangereuses. Les coisements / ronds-points / passages à niveau etc sont les points sensibles de ce transport.

LES BONS REFLEXES A ADOPTER

FACE A UN ÉVÉNEMENT T.M.D.

SI JE SUIS TÉMOIN

Si possible, j'agis afin d'éviter le «sur-accident».

Je m'éloigne et je me mets à l'abri à une distance d'au-moins 300 mètres.

Je repère les codes indiqués comme sur le dessin (figure 1) et je donne l'alerte aux pompiers
(Tel : 18)

Au téléphone donner :

- le lieu exact (commune, N° de voie, etc.)
- Le moyen de transport (camion, train, etc.)
- La présence de victimes

A LA FIN DE L'ALERTE

Je ne sors qu'à la fin de l'alerte.

J'aére ma maison en ouvrant toutes les ouvertures.

Je me douche et change de vêtements en cas de contamination.

Je vais voir un médecin.

SI IL Y A UN NUAGE TOXIQUE

J'évite le nuage en évacuant selon un axe perpendiculaire au vent.

Je rejoins l'abri le plus proche et le rend hermetique en fermant toutes les ouvertures (fenêtres, portes, etc...).

Je coupe le gaz et l'électricité.

Je me munis de l'équipement essentiel (eau, nourriture, médicaments, etc.).

Je ne fume pas.

J'écoute la radio (France Bleu, radio locale, etc.).

En cas de nécessité, je respire à travers un linge humide.

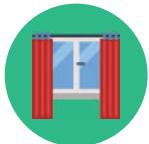
LES BONS REFLEXES A ADOPTER

FACE A UN ÉVÉNEMENT T.M.D.

A FAIRE



Je pense à couper le gaz et l'électricité



Je ferme les ouvertures de ma maison (fenêtres, aérations, etc.)



Je me mets à l'abri dans le bâtiment le plus proche ou en évacuant la zone



Je me tiens informé en écoutant la radio et les médias (Nationaux et locaux)

A NE PAS FAIRE



Je ne sature pas les réseaux téléphoniques (privilégier les SMS)



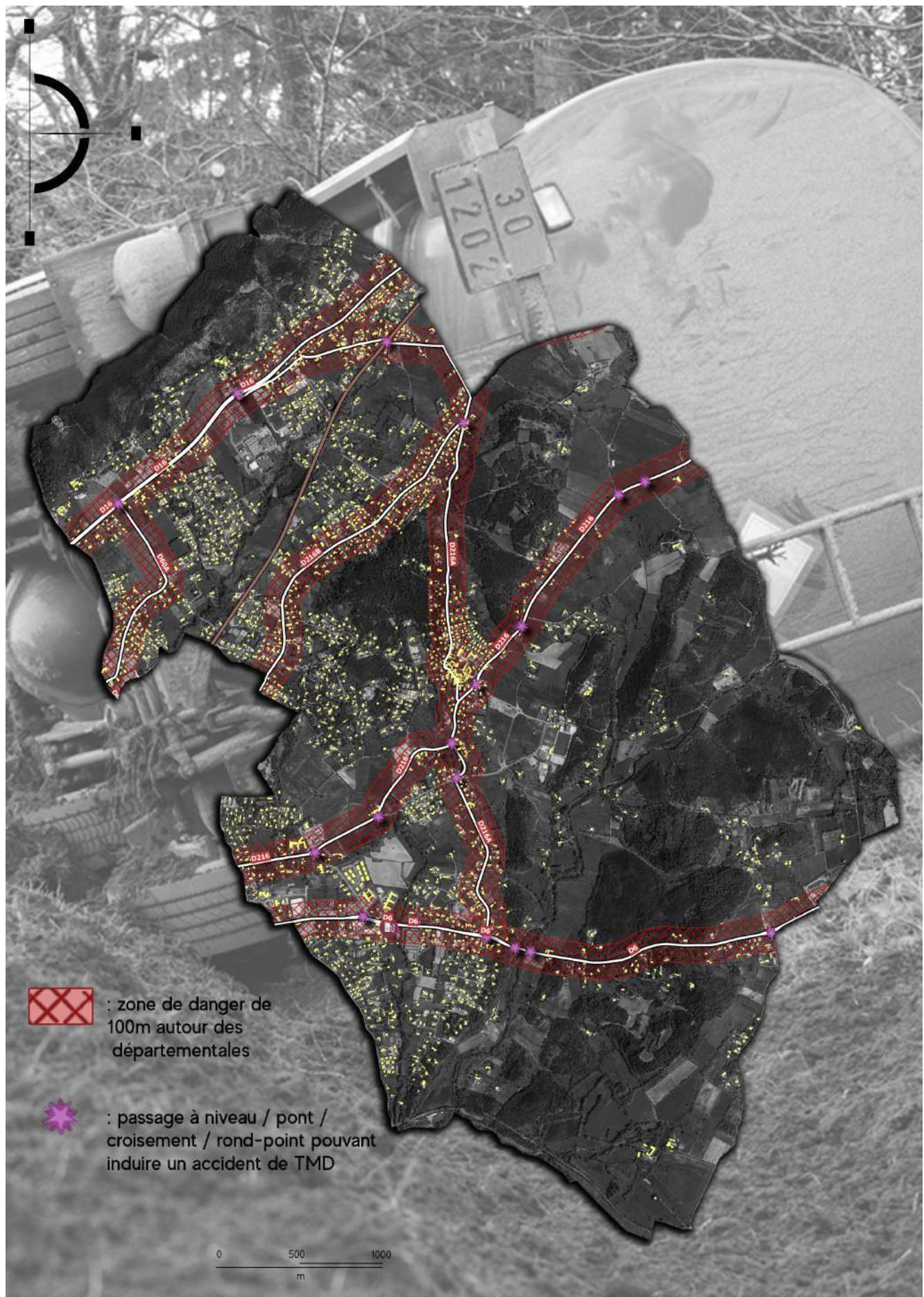
Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



Je n'allume pas de feux

LES SECTEURS SENSIBLES AU RISQUE

SUR LA COMMUNE



LE RISQUE ATTENTAT A Saint-Privat-des-Vieux



QU'EST-CE QU'UN RISQUE ATTENTAT ?

Le terrorisme est complexe. Il ne cesse d'évoluer dans son organisation, ses motivations, ses moyens, ses objectifs et ses méthodes. C'est un phénomène qui ne se limite pas aux frontières et qui se répand sur l'ensemble du globe à travers diverses formes (cyber attaque, attentat au explosif, pathogène, etc.).

La France est soumise à cette menace dont les impacts touchent autant le territoire que les citoyens. Malgré des progrès importants dans la lutte anti-terroriste conduite depuis des années et sur plusieurs échelles, la menace reste persistante.

Afin de mieux se préparer et répondre à ce type de phénomène, l'Etat met en place des actions pour assurer la sécurité du pays. Le Plan Vigipirate en fait partie. Il permet d'instaurer un cadre de vigilance, de prévention et de protection sur l'ensemble des activités du pays et permet ainsi d'assurer une meilleure sécurité nationale.

Le plan Vigipirate :

Ce plan gouvernemental relève du premier ministre et associe tous les ministères. Il s'applique à l'Etat, aux collectivités territoriales, opérateurs et aux citoyens.

3 grands axes :

- Assurer une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France.
- Développer et maintenir une culture de vigilance et déceler en amont la menace
- Permettre une action rapide et coordonnée en cas de mance.

LES BONS REFLEXES A ADOPTER

FACE A UN ATTENTAT

Que faire si vous êtes pris en otage ?



Ne pas attirer l'attention des ravisseurs



Eviter de croiser le regard des terroristes



Eviter de se lever ou de fuir



Ne pas répondre aux provocations



Garder son calme



Enlever discrètement bijoux et montre



Repérer les lieux pouvant servir d'abris



S'allonger par terre en cas d'assaut par les forces de l'ordre

Signes de risques d'explosion et conduite à tenir :

1 Colis envoyé par un expéditeur inconnu ou sans adresse de retour



2 Fil ou corde tendu dans un endroit inattendu



3 Fosse fraîchement remblayée au bord d'un chemin (près d'une autoroute animée)



4 Paquet ou un autre objet suspect (dans un bus, dans un métro, près de l'entrée d'un immeuble)

a Ne pas toucher aux objets douteux, ne pas essayer de les ouvrir

b Ne pas créer la panique

c S'éloigner de l'objet de quelques mètres

d Alerter immédiatement le chauffeur de bus, le conducteur de train, l'agent de police. Appeler la police.

En cas d'échange de tirs :



Se courber et gagner un abri proche



Se déplacer rapidement et en zigzags



S'allonger par terre s'il n'y a nulle part où aller



Alerter la police

LES BONS REFLEXES A ADOPTER

FACE A UN ATTENTAT

URGENCE ATTENTAT

(Vigilance maximum en cas de menace imminente)

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique.

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat.

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population.

Durée limitée à la gestion de crises.

SECURITE RENFORCEE - RISQUE ATTENTAT

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier.

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie

VIGILANCE

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu

Nombreuses mesures permanentes de sécurité

LES COMPETENCES DE LA COMMUNE

FACE A UN ATTENTAT

Les communes ont des compétences en particulier sur les écoles, les domaines de la culture, du sport, de l'action sociale, de l'environnement et des transports urbains et scolaires. Par ailleurs, le Maire dispose du pouvoir de police administrative et peut couvrir une cellule de crise afin de prévenir des troubles à l'ordre public.

Des compétences qui doivent permettre de veiller au bon ordre, à la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Les collectivités territoriales sont concernées à plusieurs titres par la mise en œuvre du plan Vigipirate :

- Pour la protection de leurs propres installations et de leurs agents,
- Pour la continuité des services publics dont ils ont la responsabilité,
- Pour la protection de leurs infrastructures et de leurs réseaux,
- Pour la sécurité des rassemblements culturels, sportifs ou festifs qu'elles organisent ou qu'elles accueillent.



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



QU'EST-CE QU'UN P.C.S. ?

Ce document, mis en place par la commune synthétise l'ensemble des dispositions d'alerte et de sauvegarde à mettre en oeuvre face à une situation d'urgence générée par un événement grave survenu sur la commune.

Il peut être déclenché par le Maire ou par la personne assurant la relève lorsque le Maire ne peut assumer son rôle.

Le PCS s'intègre au dispositif départemental de gestion de crise mis en oeuvre par les services préfectoraux. Il est coordonné au niveau local avec les dispositifs de mise en alerte et de mise en sûreté.

LES AUTRES DOCUMENTS A CONNAITRE

PPRI : Le Plan de Prévention du Risque Inondation est une politique de gestion du risque d'inondation qui s'appuie sur une réglementation de l'occupation du sol qui permet de ne pas augmenter la vulnérabilité en zone inondable

PLU : Le Plan Local d'Urbanisme définit les règles spécifiques à respecter en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

PAPI : Il existe des Programmes d'Actions et de Prévention contre les Inondations auxquels de nombreux territoires sont engagés. Ils consistent à développer une politique de gestion globale du risque à l'échelle du Bassin Versant pour la protection des biens et des personnes.



L'INFORMATION ACQUEREUR LOCATAIRE (I.A.L.)

QU'EST-CE QUE L'I.A.L. ?

Par la loi n°2003-699 du 30 Juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et son article 77, codifié L 125-5 du Code de l'Environnement, tout vendeur ou bailleur à obligation d'informer un acheteur ou un locataire de tout bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité ou dans le périmètre d'un plan de prévention des risques prescrit ou approuvé.

Ainsi, une double obligation s'impose au vendeur ou bailleur depuis le 1er Juin 2006.

- une première obligation d'information sur les risques technologiques et naturels affectant le bien immobilier
- une deuxième obligation d'information sur les sinistres résultant de catastrophes technologiques ou naturelles reconnues ayant affecté en tout partie l'immeuble concerné

L'état des risques doit être joint à la promesse de vente et à l'acte de vente, et dans le cas des locations, à tout contrat écrit de location.

Personnes concernées :

Les vendeurs ou bailleurs : personnes morales ou physiques de droit public ou privé, y compris les collectivités territoriales, l'Etat ou leurs établissement publics

Biens concernés :

Tous biens immobiliers, bâties ou non, quelle que soit leur destination, situés dans des zones concernées par un état de risque et qui est à la charge des vendeurs et bailleurs

A déclarer :

Le vendeur ou le bailleur, doit déclarer les sinistres sur le bien qui ont fait l'objet d'un état de catastrophe naturelle ou technologique dont il est lui même informé

Remplir l'état des risques :

Le vendeur ou le bailleur, peut librement aller consulter à la mairie, en sous-préfecture ou en préfecture, etc. un dossier contenant toutes informations nécessaires pour compléter l'état des risques.

Délai de validité :

L'état des risques signé est valable 6 mois. Si un délai plus long s'écoule entre la promesse et la vente effective, un nouvel état des risques devra être joint à l'acte de vente.

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

Sur ma commune, il existe plusieurs systèmes d'alerte. Ces moyens sont mis en place par l'État ainsi que la commune grâce à des alertes locales de types SMS, sirène ou encore porte-voix.

Les alertes principales :

Alerte SMS :

La commune peut disposer d'un service d'envoi de messages groupés. Si c'est le cas, il sera utilisé pour m'informer d'un éventuel événement ainsi que de la conduite à tenir. Pour améliorer ce système, il est important que je me fasse recenser auprès de la mairie.

Alerte par sirène :

La commune est équipée d'une sirène permettant d'alerter sa population en fonction de l'évolution des événements.

Pour mieux connaître cette alerte, rendez-vous sur le site de l'iffo-rme :

<http://www.iffo-rme.fr/content/le-signal-national-dalerte-0>



Les alertes secondaires :

Porte voix & Mégaphone :

L'information sera transmise à l'aide d'un mégaphone. Un message diffusé par une équipe tournant sur l'ensemble de la commune afin de prévenir d'un événement.

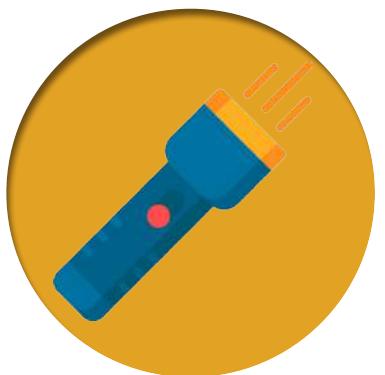
Tocsin du village :

Le tocsin peut retentir dans le village à des heures inhabituelles. Il sonnera alors pendant plusieurs minutes afin de prévenir d'un événement sur la commune.

COMMENT BIEN SE PRÉPARER ?



Il est important de pouvoir disposer de ses papiers pendant et après la crise. Je les mets en lieu sûr et n'hésite pas à en faire des copies



En cas de perte de courant lors d'un événement pouvant survenir de nuit il est important que je puisse disposer d'une source de lumière.



Il est important de préparer un stock d'eau et de nourriture dans le cas d'une pénurie ou d'un manque d'accès aux services de distribution.



Il faut que je puisse disposer d'une trousse de secours contenant tout les éléments basiques mais aussi spécifiques à des soins particuliers.



Je dois pouvoir disposer d'un moyen d'écouter des informations pouvant circuler sur les ondes nationales et locales. Avoir une radio me permet de connaître les consignes à tenir et le type d'événement sur ma commune.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le PFMS (Plan Familial de Mise en Sûreté) permet d'aller plus loin dans la préparation et ma capacité de réponse face à un événement.

Le chef de famille peut organiser des tâches à accomplir liées à chaque risque que sa famille pourrait rencontrer. Il s'agit de prévoir les risques, gérer la crise et accélérer le retour à la normale pour son cercle proche.

Ce document est complémentaire aux démarches de prévention et d'information à la population établi lors de la création d'un PCS et du DICRIM. Pour l'obtenir je n'ai qu'à me renseigner auprès de ma mairie.



LES CHOSES A SAVOIR ?

PLANS D'AFFICHAGES

JE PEUX RETROUVER LE DICRIM

- Sur le site internet de la mairie
- En version papier, en mairie
- A proximité des établissements recevant du public

LES SITES UTILES

**DOSSIER DÉPARTEMENTAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.D.R.M.) ET
LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES (P.P.R.)**
téléchargeables sur : <http://www.gard.gouv.fr>

INFORMATIONS MÉTÉOROLOGIQUES :
www.meteofrance.com
<http://www.vigimeteo.com/>

PORTAIL DE LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS :
<http://www.georisques.gouv.fr/>

INFORMATION NATIONALE SUR LES CRUES :
www.vigicrues.gouv.fr

INFO ROUTE :
<http://www.inforoute30.fr/>

OBSERVATOIRE DU RISQUE INONDATION DANS LE GARD :
<http://www.noe.gard.fr/>

LES NUMÉROS D'URGENCE

POMPIERS : 18 ou le 112

SAMU : 15

POLICE OU GENDARMERIE : 17

GRDF D'URGENCE : 08 00 47 33 33

MAIRIE : 04 66 86 10 02

VILLE DE
SAINT PRIVAT
des vieux

